

DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE

GAMARDE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents: 11

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 29 juillet 2021 à 19h00

Sous la présidence de
M. Jérôme CURUTCHET, Maire

Membres présents : Sophie DESPERIES, Isabelle DUGENE, Camille DULAMON, Solange LASSALLE, Céline VILLENAVE, Patrick DUPREUILH, Denis LACAPE, Julien LAGESTE, Pierre LANQUETIN, Frédéric ROGER

**Etaient excusés : Nathalie GAREIN, Adelino MACHADO,
Etaient absents : Patricia ROUDAUT, Jean-Marc CASTETS**

Secrétaire de séance : Pierre LANQUETIN

Date de convocation : 24 juillet 2021

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

L'autorité territoriale expose à l'assemblée délibérante

qu'en raison d'une erreur matérielle intervenue lors de la rédaction de la délibération en date du 12 juillet 2018 créant le poste d'adjoint technique de catégorie C, il y a lieu de modifier : l'échelon de rémunération

L'assemblée délibérante,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret 2015-1912 du 29/12/2015 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

VU la délibération en date du 12.07.2018 créant le poste d'accueil et de garde des enfants avant et après les horaires scolaires, de réalisation d'activités dans le cadre des TAPS, d'entretien des locaux suite à la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité, sur le grade d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération, suite à l'erreur matérielle dans sa rédaction,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- que l'agent contractuel recruté est rémunéré sur l'indice brut du 4^{ième} échelon du grade d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C.

que cet emploi est inscrit au tableau des effectifs de la commune.

DCM 2021_37 : Réception en préfecture le 03/08/2021

➤ **DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Wilmouth Christian, Président de l'Association de Gamarde-les-Bains KMRED GROUP INTERNATIONAL.

Cette association sportive, tournée vers la pratique, l'enseignement et la formation à l'enseignement des sports de combat, des arts martiaux et des disciplines de self défense à différentes activités de plein air et de pleine nature, créée sur la commune, sollicite une aide financière de la mairie.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €
- cette subvention sera versée sur le compte de l'Association KMRED GROUP INTERNATIONAL
- charge Monsieur le Maire de mandater cette somme

DCM 2021_42 : Réception en préfecture le 17/09/2021

Monsieur le Maire poursuit par une remarque de la Perception de Montfort-en-Chalosse qui n'a pu attribuer une subvention.

Lors du vote des subventions 2021, en sa séance du 6 avril 2021, une erreur de dénomination d'association s'est glissée dans le tableau. Une subvention de 300 euros était destinée à l'association « Les Ultras Boys du DGB 40 » et non comme indiqué aux « Bénévoles de l'Ecole de Basket », association dissoute depuis le 26 juin 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- décide d'octroyer une subvention de 300 €
- cette subvention sera versé sur le compte de l'Association Les Ultras Boys du DGB 40
- charge Monsieur le Maire de mandater cette somme

DCM 2021_38 : Réception en préfecture le 03/08/2021

➤ **ESCHOURDES**

- *Rapport Annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public d'Eau Potable*

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal le contenu du rapport adressé par le Syndicat Intercommunal des Eschourdes, évoquant notamment le nombre d'abonnés qui a augmenté de 3%, le prix de l'abonnement qui reste le même et le prix de l'eau qui a sensiblement augmenté.

VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable,

VU le rapport 2020 présenté lors de la dernière assemblée générale du Syndicat Intercommunal des Eschourdes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE tel que présenté le Rapport Annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

DCM 2021_39 : Réception en préfecture le 03/08/2021

- *Adhésion de la commune de Poyartin à la compétence Assainissement Non Collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes - Modification des statuts en conséquence*

Monsieur le Maire explique que bien que la commune de Gamarde-Les-Bains soit rattachée au SYDEC pour l'assainissement, elle l'est également au Syndicat des Eschourdes pour l'eau potable et il est souhaitable de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur un transfert de compétence qui concerne la commune de Poyartin.

VU les articles L5211-17 et L5212-17 du CGCT,

VU l'arrêté préfectoral du 15 mars 2000 autorisant la transformation du Syndicat Intercommunal d'eau potable des Eschourdes en Syndicat à la carte, et les statuts annexés,

VU la délibération du Comité Syndical des Eschourdes décidant l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif

VU la délibération du Conseil Municipal de Poyartin décidant de transférer sa compétence Assainissement Non Collectif au Syndicat Intercommunal des Eschourdes,

VU la délibération du Comité Syndical des Eschourdes en date du 24 juin 2021 acceptant le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Poyartin et la modification des statuts.

VU les statuts modifiés en conséquence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Poyartin au Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

APPROUVE la modification des statuts ci-annexés.

DCM 2021_40 : Réception en préfecture le 03/08/2021

➤ **CHOIX DE L'ENTREPRISE de la CLOTURE DE L'ECOLE**

Monsieur le maire donne la parole à Patrick DUPREUILH concernant la mise en place d'une clôture dans l'école primaire. Les travaux du préau ont avancé et il est judicieux d'anticiper la fermeture de l'école, par un grillage vert, avec des poteaux ainsi que deux portillons.

Monsieur le Maire précise que trois entreprises ont été consultées. Une entreprise n'a pas répondu (La SARL Landes Matériaux de Narrosse) :

- SAS COMAPLAST (SOCIETE NOUVELLE) (H-TUBE) : 2856.56€ TTC
- SAS BERNARD PAGES (PROLIANS) : 2971.14€ TTC

Sur le second devis, le portail est beaucoup plus rigide et plus qualitatif.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir la SAS PROLIANS et charge Monsieur le maire de signer le devis.

➤ **POINTS TRAVAUX**

- Préau de l'école

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Patrick DUPREUILH pour faire état du chantier : les travaux ont débuté la dernière semaine de juin. La SARL G2C a implanté des massifs dans la cour de l'école pour recevoir les structures bois. Des photos sont projetées pour comprendre le chantier.

La question du crépi du mur se pose. A l'accoutumée, un délai de 7 à 8 jours est recommandé pour un crépi de couleur car il n'en sera que plus solide. Mais, dans la mesure où il est prévu de faire un simple enduit ciment pour que, par la suite, une fresque soit peinte, la date du lundi 30 août 2021, soit 3 jours avant la rentrée des classes, a été arrêtée.

Monsieur le maire rajoute que la SARLU Pierre BERDERY a commencé ses travaux hier le 28 juillet 2021 avec des premières fermes mises en place puis l'étanchéité, la SARL SC Etanchéité, interviendra juste après, pour 10 à 15 jours de travail.

Patrick DUPREUILH reprend qu'une chose manquera pour la rentrée scolaire : la fermeture opaque entre la toiture et le muret.

Monsieur le Maire insiste sur l'urgence de poser les clôtures avec au préalable le scellement des poteaux.

Sophie DESPERIES s'interroge de savoir si les agents techniques auront le temps de tout faire. Monsieur le Maire souligne effectivement que les 15 derniers jours des vacances scolaires seront essentiellement dédiés à la peinture des boiseries, la pose des clôtures ainsi que l'enrobé.

- Gîtes de Cassen et poste de relevage

Monsieur le maire informe que le poste de relevage a été reçu et a été mis en place sur une journée. Dorénavant, les administrés paieront le vrai prix de l'eau traitée. Un entretien est prévu tous les 6 mois. Pour rappel, la cuve est désormais fermée, mais peut recevoir de l'eau si un problème est détecté sur une pompe.

Par la suite, une fois la couverture des gîtes faite, une « isolation à 1 euro » sera entreprise ainsi que la rénovation de l'appartement du rez-de-chaussée. L'appartement actuellement vide à l'étage bénéficiera de travaux de peinture et remis au goût du jour pour être à nouveau louer.

- Route du Marensin

A la demande de Monsieur le Maire, Patrick DUPREUILH enchaîne sur la Route du Marensin dont le projet terminal est arrivé en mairie.

Il évoque notamment un problème sur les grilles de regard d'eau et des chicanes d'après un dossier détenu par Monsieur le maire et élaboré par Mr DANEQUIN de l'UTD (Unité Territoriale et Départementale) en étroite collaboration avec le géomètre-expert Mr LAGOUTE :

- Pour les deux chicanes : le produit à mettre en œuvre est une bordure I4 : il s'agit d'une bordure en pente douce, mais assez haute pour que les véhicules ne montent pas dessus.
- Les regards visitables plus facile à entretenir pour le département.
- Un caniveau sur 7 mètres est à prévoir à l'entrée des arènes, accompagné d'enrobé. Il serait souhaitable de poursuivre cet enrobé au niveau du premier logement avant la salle des fêtes et de poursuivre jusqu'à cette salle communale pour permettre le passage aisé des personnes à mobilité réduite, plutôt que de conserver de la grave.
- La suppression des coussins berlinois : d'après Mr DANNEQUIN, le bruit est évoqué, mais également les nuisances amenées, en contraste avec le projet.
- La mise en place de trois passages piétons : après l'EHPAD, devant le lotissement du Coubé et avant l'entrée des arènes.

Concernant le plateau surélevé à l'entrée du village, sa hauteur n'est plus règlementaire. Il s'est creusé avec le temps. Il faut rajouter de l'enrobé sur cette zone.

Un débat s'instaure sur la vitesse élevée de circulation des véhicules sur cette route proche de l'école primaire.

Julien LAGESTE précise que bientôt un accès sera possible à l'arrière de l'établissement scolaire pour un passage plus sécurisé des enfants.

En conclusion pour ce projet, les réseaux SYDEC et SOGEDO ont émis leurs avis favorables. Deux candélabres ont été proposés vers l'EHPAD. Le CCTP (Cahier des Clauses Techniques particulières) et CCAP (Cahier des Clauses Administratives particulières) vont être transmis par Mr LAGOUTE pour procéder à l'appel d'offre pendant un mois dans les plus brefs délais. Les travaux pourront débuter en octobre prochain.

Monsieur le Maire précise que l'UTD remboursera des frais à hauteur de 60% et le reste dans le mois qui suit, ce qui permet de procéder à l'appel d'offre immédiatement.

Entre temps, le dossier DETR (la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) déposé par la mairie en début d'année est revenu avec un avis favorable pour une subvention de l'Etat à hauteur de 40.000 euros, ce qui permet de faire baisser le coût des travaux de 25%.

Monsieur le maire rajoute que deux autres subventions ont été accordées :

- 24.000 euros pour les travaux du préau de l'école primaire
- 5.847 euros pour l'achat de bungalows assemblés pour la création d'une quatrième classe à l'école maternelle

- Chemin de Castagnet

Patrick DUPREUILH reprend sur ce projet et précise que tout est validé pour écarter la route à 4.50 mètres sur 1km. Une première tranche des travaux est prévue dès le 9 août jusqu'au 27 août prochain. Elle s'effectuera en deux phases : la 1^{ère} avec un busage de 250 mètres sur trois tronçons et la 2^{ème} phase : la route sera fermée en deux parties : du Carrefour jusqu'au chemin du Soulé et du Chemin du Soulé jusqu'à la route départementale de Dax.

Les administrés seront notamment informés via le site de la mairie, le compte Facebook et des arrêtés seront affichés sur place.

La 2^{ème} phase sera prise en charge par la Communauté des Communes Terres de Chalosse en 2022.

L'intérêt de ce projet est l'abri bus en haut de la route de Castagnet. Mr LAGOUTE a été relancé, il doit revoir le concept en septembre prochain.

- Arènes et revêtement

Suite aux dernières festivités, Patrick DUPREUILH informe que des discussions se sont engagées entre diverses associations concernant le revêtement de la piste des arènes. Datant de 1998, elle commence à être vraiment dure par endroit, au pourtour notamment. En revanche, lorsqu'elle est arrosée, notamment en son centre, elle fait preuve de souplesse lors des passages des écarteurs.

Plusieurs solutions s'offrent pour résoudre ce problème :

- Garder le même arrosage et changer le sable
- Changer le système d'arrosage pour aller jusqu'aux talanquères pour que l'unité soit bien répartie
- Changer l'arrosage ainsi que le sable

Plusieurs devis sont présentés :

- Carrières de Saint-Martin-d'Oney (40090) : sable caillouté sur une hauteur de 3cm : 2253 euros
- Gravières de Bougue (40090) : sable jaune sans cailloux sur une hauteur de 5cm, donc beaucoup plus souple : 3600 euros

Denis LACAPE intervient en se demandant si un simple sprinkler suffirait plutôt que l'intervention régulière des employés municipaux.

Camille DULAMON indique qu'un système à turbine serait plus opportun que le système à batteur du sprinkler et permettrait l'uniformité de la répartition de l'eau sur la piste.

L'intervention d'un technicien est évoqué. Monsieur le Maire conclut sur ce sujet en préconisant de commencer par le remplacement de l'arroseur central.

La discussion se poursuit sur le nettoyage des vitres des arènes, la dernière intervention ayant eu lieu en 2018. Il s'agirait de nettoyer : les bandeaux, les vitres hautes de la salle polyvalente et celles de la salle de stockage de ce hall des sports pour un coût d'environ 4.000 euros.

Un dialogue s'instaure mais pour l'heure, Monsieur le maire préconise que les employés communaux équipés des CACES spécifiques fassent un essai fin août dans le hall des sports avec la nacelle louée pour des travaux dans ce bâtiment. Le nettoyage souhaité pour l'ensemble des bâtiments pourrait être envisagé à une période plus calme, début d'année 2022.

- Travaux terrain Hignan

Sur cette route, l'accès a été fait et Patrick DUPREUILH précise que les bordures ont été nettoyées, les arbres morts ou étouffés sortis, mais de la végétation a été conservée afin de préserver des zones ombragées pour le projet du City Park.

Les jeunes de l'opération « Argent de poche » ont participé à l'élaboration de tas de branches destinés à être broyés grâce au prêt du broyeur proposé par la Communauté des Communes Terres de Chalosse.

➤ **APPROBATION du PLUI**

Depuis le 8 juillet dernier, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est acté sur la commune, il est opposable durant un mois.

Monsieur le maire fait état de tous les actes d'urbanisme déposés, en bon nombre, sur les prochaines années. Il développe en présentant quelques chiffres : à la même période pour l'année 2020, le service administratif de la commune enregistrait 81 dossiers de déclaration préalable, certificats d'urbanisme ou permis de construire. Depuis le 1^{er} janvier 2021, pas moins de 130 dossiers sont recueillis à ce jour, soit une augmentation de plus de 60%.

Plusieurs éléments changent avec ce PLUI. Il est constitué de 250 pages, avec notamment la gestion des eaux pluviales, l'assainissement, ... qui donnent de nouveaux indices de construction pour les dix prochaines années.

Cette augmentation démographique sur le village impose une adaptation certaine des infrastructures et du cœur du village et Monsieur le Maire souligne que l'objectif est aujourd'hui de travailler sur la revitalisation du bourg.

Il félicite le personnel administratif pour son investissement dans le service urbanisme.

➤ **PROJET PÔLE INTERGENERATIONNEL**

Monsieur le Maire informe que l'esquisse du projet s'est bien étoffée pour une étude beaucoup plus complète en projetant une vidéo à l'assemblée. Il rajoute que la finalisation de l'achat du terrain aura lieu le 6 août prochain devant le notaire.

Comme le souligne Patrick DUPREUILH, l'idée est d'amener une rampe d'accès handicapés depuis l'angle de l'école primaire. Celle-ci empiètera sur deux mètres sur les toilettes actuelles. Il s'agit également de mettre en sécurité l'espace « jeu » par rapport à la route de Hignan. Le but étant aussi de permettre un entretien pratique de la haie pour les agents techniques.

Monsieur Le Maire souligne cette intention intéressante d'obtenir deux niveaux entre le jardin d'enfants et la bibliothèque, qui associe les deux générations. Il fait valoir la structure de la zone « exposition » qui pourrait éventuellement être utilisée pour une 3^{ème} classe en cas de besoin.

En terme de coût, il faut compter entre 1300 et 1500 euros du mètres carrés, sans compter la partie voirie. L'ambition de ce projet est de le finaliser avant fin 2021 pour demander une aide de l'état dès 2022.

➤ PRESENTATION JEUX JARDIN D'ENFANT

Trois catégories d'enfants sont distinctes, en plus des PMR (Personnes à Mobilité Réduite):

- 1 à 3 ans
- 3 à 6 ans
- 5 à 12 ans

Monsieur le Maire donne la parole à Denis LACAPE qui indique que la commission enfance et jeunesse a étudié plusieurs jeux pour enfants, en tenant compte de critères qualitatifs précis comme le déplacement des PMR, les règles de sécurité, les spécificités techniques ainsi que l'esthétique.

Les devis sélectionnés tenant compte de ces conditions précises émanent de la Sarlu ALEC COLLECTIVITES à Sérignac-Sur-Garonne (47310) et sont donc les suivants :

- Un parc SANTANILLA : un château avec deux tobogans pour 8984 € HT
- Une balançoire SIERRA pour enfant invalide (toile d'araignée) pour 1763 € HT
- Un bateau PERDRENERA pour 2305 € HT
- Un balancier avec 2 butoirs : 945 € HT
- Deux jeux sur ressort : champignon pour 469 € HT et un phoque pour 339 € HT

En termes de sécurité, Patrick DUPREUILH indique que les revêtements au sol associés à ces jeux sont différents lorsque ceux qui ont une chute supérieure ou inférieure à 40 cm.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée trois options possibles :

- le sable (quoi soulèverait un problème d'hygiène avec les déjections en tout genre)
- le rubagaz (option la plus chère avec son revêtement en caoutchouc)
- le gazon synthétique sur du sable, qui serait un bon compromis entre l'hygiène et le tarif pour un coût d'environ 12€ par m².

Après une discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, valide le travail de la commission enfance et jeunesse pour les jeux et charge Monsieur le Maire de signer les devis.

➤ **APPEL D'OFFRE CANTINE SCOLAIRE**

A ce jour, Monsieur le Maire informe du faible nombre de téléchargement sur la plateforme des marchés publics pour le marché de la cantine scolaire en liaison chaude. Le projet demandait en outre de se conformer à des normes strictes comme la Loi Egalim, qui n'est applicable qu'à partir de 2022. Il indique avoir questionné le service juridique de l'ADACL sur les diverses possibilités si les entreprises ne répondent pas positivement au marché. Le résultat définitif sera connu le 10 août 2021 et les élus en seront avertis et la commission remobilisée.

➤ **OPERATION « ARGENT DE POCHE »**

Le bilan au bout d'un mois est transmis par Isabelle DUGENE qui indique que les jeunes sont enchantés et voient désormais la commune différemment en s'attendant à divers travaux de nettoyage, d'entretien ou de distribution de tracts de communication.

Céline VILLENAVE s'investira en prenant auprès d'eux le relais pour le nettoyage de l'église. Monsieur le Maire rapporte que les croix du village bénéficieront d'un bricage, grâce à l'aide des jeunes.

D'autres communes intéressées ont contacté la mairie pour connaître les démarches à suivre et reproduire l'opération dans leur village.

➤ **PRESENTATION DU COURRIER « DES REGLES DE BON VOINAGE »**

Suite à plusieurs plaintes en mairie, Monsieur le Maire donne lecture du courrier relatant les autorisations et interdictions relatives au bruit, aux animaux errants et au brûlage des déchets.

L'ensemble des élus présents approuve à l'unanimité le document, qui sera remis dans les boîtes aux lettres des usagers.

Une discussion s'instaure sur le problème du point tri route de Castagnet dont le lieu est régulièrement jonché d'encombrants réservés à la déchetterie. Une solution sera trouvée à la longue, peut-être avec la pose de caméras ?

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses évoquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.